

A. GENERALITES

Ce tir se déroule sur un terrain varié où sont installées des cibles volumétriques représentant des animaux.

A.1 LE PARCOURS

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues.

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 35m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc ;
- cependant, les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances, du piquet bleu à la cible, doit se situer dans une fourchette de **430 à 460m**, pour un parcours de 20 cibles (*Application au 01/09/2007*);
- le total des diamètres des zones tuées doit se situer dans une zone de **195 à 240cm** (*Application immédiate*);
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres, donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35** (*Application immédiate*);
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

$\frac{\text{Total des distances de tir (entre 430 et 460 mètres)}}{\text{Total des diamètres des zones tuées (entre 195 et 240 cm)}} = 1,80 < \text{coef} < 2,35$

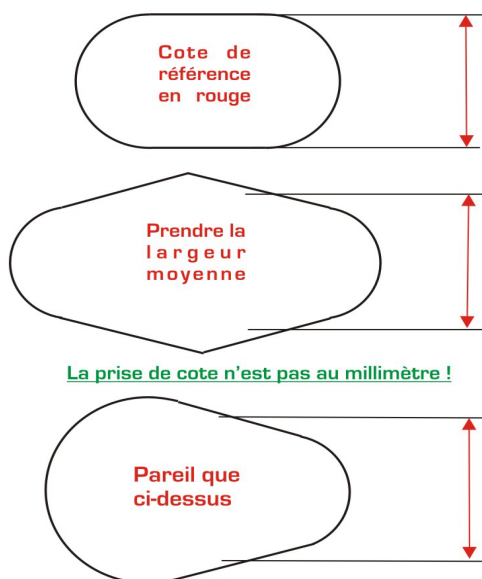
< à 1,80 = parcours trop facile

> à 2,35 = parcours trop difficile

- Un parcours de 20 cibles devra obligatoirement comporter un minimum de 5 cibles au dessous de 15m et 5 cibles au dessus de 28m.
- Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu à une distance comprise entre 0 et 10m.
- Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe.
- Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

Complément d'information concernant le coefficient de difficulté :

Quelques cas spéciaux dans le relevé des cotes pour l'application du coefficient de difficulté



Il existe des cibles qui n'ont pas de zone ronde. Les zones peuvent être soit ovales, soit oblongues, soient de formes indéterminées.

Afin de déterminer une cote moyenne de référence, se reporter au schéma ci-contre.

En prenant pour référence une petite largeur (ou hauteur), le résultat obtenu est à l'avantage de l'archer.

Arrondir cette mesure au centimètre le plus proche.

Lorsque les zones ne sont pas rondes il faut respecter l'esprit des relevés de cotes ci-dessus

A.1.1 LES CIBLES

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant. Il est interdit de les modifier. En cas de nécessité de rezonage, elles doivent être rezonnées à l'identique *(Application immédiate – Comité Directeur des 13&14 octobre 2007)*. Lorsque ces zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre. En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (10X) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

A.2 LES ARCS CONCERNES ET LES CATEGORIES

Les catégories d'arcs reconnues, le matériel de tir et les équipements des archers sont les mêmes que ceux du Parcours Nature.

- **Catégories ouvertes :**

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI	OUI	OUI						
Minimes	OUI	OUI	OUI	OUI						
Cadets	OUI	OUI	OUI	OUI						
Juniors	OUI	OUI	OUI	OUI			OUI	OUI		
Seniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vétérans	OUI	OUI	OUI	OUI						

- **Arc Droit, Arc Libre et Arc Chasse :** Seniors = Seniors + vétérans

1. *Arc droit et arc chasse* : ces deux armes ne sont ouvertes qu'aux seniors (= seniors + vétérans y compris super vétérans). Ainsi peuvent se surclasser :

- les juniors avec un certificat médical de simple surclassement
- les cadets avec un certificat médical de double surclassement

Les benjamins et les minimes ne sont pas admis.

2. *Tir libre* : cette arme est ouverte aux juniors et aux seniors (= seniors + vétérans, y compris super vétérans). Ainsi, peuvent se surclasser en juniors :

- les cadets avec certificat médical de simple surclassement
- les minimes avec certificat médical de double surclassement.

Les benjamins ne sont pas admis.

Distances de tir :

- arc droit et arc chasse : les archers surclassés tirent du piquet bleu
- arc libre : les archers surclassés tirent du piquet rouge

A.3 LE REGLEMENT DE TIR

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 minute à partir de l'arrivée au pas de tir que l'archer devra rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible.

A.4 LE JURY D'APPEL ET L'ARBITRAGE

- **Le Jury d'appel**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.

A.10 LES EX AEQUO

En cas d'égalité, les archers sont départagés :

- ✓ au nombre de 10 (10 et 10X)
- ✓ au nombre de 10X
- ✓ au nombre de 8
- ✓ au nombre de 5

A.11 POINTS PARTICULIERS

Les aides optiques et tout appareil pouvant servir à l'estimation des distances sont interdits sur le parcours.

Les jumelles :

Seules les jumelles tenues à la main, d'un grossissement maximum de 8,5X selon spécification du fabricant, sont autorisées **seulement durant le temps imparti** pour le tir : soit dès l'arrivée au pas de tir et **jamais après** le tir de la seconde flèche (*Application immédiate - Comité Directeur des 13&14 Octobre 2007*).

Appareils photographiques :

L'usage des appareils de photographies (sauf les téléphones mobiles) est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Appareils de communication :

Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3,...

Notes et documents : Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés. Toute consultation ou prise de note personnelle, relative au parcours et au tir, manuscrite ou numérique, durant la compétition est strictement interdite (*Application immédiate - Comité Directeur des 13&14 Octobre 2007*).

Il est conseillé de retracer les zones de l'animal à l'**identique des originales** lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

A.12 LES BADGES

Voir les distinctions Chapitre I – Les Règlements Généraux - F.



B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR 3D

Cette compétition se propose de regrouper les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation prend en charge le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition. Ces arbitres seront désignés par le PCRA (Président de la Commission Régionale des Arbitres).

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

B.1 LES QUALIFICATIONS A REALISER

Se rapporter au tableau officiel des qualifications diffusé par la FFTA régulièrement et à l'occasion de chaque changement. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue Le Tir à l'Arc, les dates et les derniers concours qualificatifs pour participer au championnat de France.

B.2 LE DEROULEMENT

Le championnat de France individuel se dispute conformément au règlement général du Tir 3 D.

Il n'y a pas d'incident de tir durant cette compétition.

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, avec la grille type fournie par la FFTA, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement selon le tableau fourni par la FFTA.

Lorsque les pelotons sont formés **de jeunes**, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est **obligatoire** pour des raisons de sécurité.

- **Particularités :**

L'organisateur implantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

- ✓ 20 cibles seront titrées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche. Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de 430 à 460 mètres avec un cumul de diamètres des cibles de 195 à 240cm.
- ✓ Le total des distances de tir divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35**.
- ✓ Un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour
- ✓ Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.
- ✓ Les scores des Championnats de France rentreront dans l'établissement du classement national.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Le terrain d'échauffement doit être ouvert ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ des derniers pelotons.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des Championnats de France individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.

B.3 L'ORGANISATION DES DEPARTS

Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés. Les pelotons pourront être composés de 4 à 6 tireurs, afin de ne pas saturer un parcours.

B.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements. La commission des arbitres jugera les points à annuler. La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...

Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

B.5 LES TITRES DECERNES EN TIR SUR CIBLES 3 D

Un titre de "**CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.6 LES TENUES (voir Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**. Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas y participer.



C. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR CIBLES 3D PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES

C.1 LES GENERALITES

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs départementaux, ainsi que les archers des nations étrangères invitées ou désirant y participer.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

C.2 LES EQUIPES

Une équipe départementale est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe départementale est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de 5 tireurs, dont au moins 1 jeune (benjamin, minime, cadet ou junior), tirant dans les catégories où ils sont reconnus. Chacune doit comporter les 5 types d'arcs reconnus par le règlement général du Tir 3D, à savoir, 1 arc droit nu, 1 arc chasse nu, 1 arc à poulies nu, 1 arc nu et 1 arc libre.

L'équipe féminine est dispensée de l'obligation de la présence d'une jeune, elle doit seulement respecter l'obligation liée aux 5 types d'arcs.

Toute équipe déclarée non-conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

(Application au 01/01/2008)

Capitaine d'Equipe : les Capitaines d'Equipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- ✓ le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- ✓ Le Capitaine d'Equipe fait partie intégrante de l'équipe. De ce fait, dans le temps imparti pour le tir de l'équipe, et uniquement au piquet de tir, il peut utiliser des jumelles *(Application immédiate - Comité Directeur des 13&14 Octobre 2007)*.
- ✓ le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts - Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours auprès du Jury d'Appel.

Sécurité lors des tirs en équipes :

Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc, tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité : sa flèche doit demeurer dans le carquois.

Transfert : Voir nouvelle règle au Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.3.3.



C.3 LA SELECTION

Les critères de sélection sont propres à chaque comité départemental.

Chaque département de moins de 500 licenciés peut présenter deux équipes dont une équipe féminine.

Chaque département de plus de 500 licenciés peut présenter trois équipes dont une équipe féminine.

Pour inscrire une deuxième équipe masculine, il faut obligatoirement avoir inscrit une équipe féminine.

C.4 LE DEROULEMENT

Le championnat se déroule conformément au règlement général du Tir 3D. Il se dispute sur un parcours de 40 cibles ou plus, selon le nombre de participants, sur proposition de l'organisateur et en accord avec le Président de la Commission Sportive Nationale Nature/3D.

La compétition peut se dérouler selon 2 modalités :

- soit sur 1 journée : la moitié des cibles le matin, l'autre moitié l'après-midi ;
- soit la moitié des cibles le samedi après-midi et l'autre moitié le dimanche matin. Dans ce cas, afin de libérer au plus tôt les compétiteurs, il est impératif que la manifestation soit close à 14 heures.

Les parcours doivent être totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement aux Championnats de France 3D par équipes départementales (*Application au 01/01/2008*).

Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.

Attribution des cibles : sous la bienveillance du président de la commission des arbitres, l'attribution de chaque cible de départ sera, sans discrimination départementale ou régionale, attribuée par un tirage au sort. Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Chaque équipe départementale forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'un département différent du leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours.

- ✓ Les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux.
- ✓ L'équipe dispose de 5 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc).
- ✓ Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre.
- ✓ Un seul archer tire à la fois.
- ✓ La rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition.

Il n'y a pas d'incident de matériel.

C.5 LES FEUILLES DE MARQUE

La feuille de marque est commune à l'ensemble de l'équipe départementale. Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

C.6 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométriseur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométriseur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements. La commission des arbitres jugera les points à annuler.

La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation : A, puis B, puis C, etc... Le jour du Championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

D. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D : compétitions qualificatives

D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir 3D en vigueur**.

Arcs concernés : arc nu, arc à poulies nu arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS DE QUALIFICATION

Au cours d'un concours de Tir 3D inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont soit féminines soit masculine. Elles sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du Tir 3D, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Avant le début de la compétition et sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, chaque club déposera au greffe du concours les noms de 3 ou 4 archers. A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés (Annexe 1) permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- ✓ un arc nu ou un arc de chasse
- ✓ un arc droit
- ✓ un arc à poulies nu ou un arc tir libre

Ce Critérium par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes au règlement général du Tir 3D, chaque archer tirant au pas de tir habituel de sa catégorie. ***(Application au 01/01/2008)***.

D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION

Deux possibilités :

- ✓ soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE masculine ou féminine quel que soit le score réalisé. Une seule équipe Championne de Ligue ou de Division Régionale masculine ou féminine est autorisée ;
- ✓ soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

Pour le score qualificatif, se reporter au Guide-Calendar des compétitions ou au site Internet de la FFTA.

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la guide calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours.

Le club qualifié la fera suivre –selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA.

C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.



La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 40 cibles.

Une qualification obtenue sur un parcours de 20 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte.

Cependant, si l'organisateur (ne disposant que d'un terrain de 20 cibles) change, à la pause après le tir de la première série de 20 cibles, les cibles et les pas de tir (axes et distances), il s'agit d'un parcours différent du premier et le concours est alors qualificatif. Cette modification devra être certifiée par l'Arbitre Responsable.

Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe.

Un club peut présenter pour le Critérium soit une équipe masculine, soit une équipe féminine, soit les deux, si elles ont chacune réalisé le score qualificatif ou sont Championnes de Ligue ou de Division Régionale (*Application immédiate - Comité Directeur des 13&14 octobre 2007*).

D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.

E. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

E.1 LES GENERALITES

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France 3D par équipes de clubs a lieu le lendemain des Championnats de France 3D individuels.

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Critérium de France :

- ✓ Dans chaque Ligue, l'équipe de Club masculine et féminine proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- ✓ L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- ✓ Les équipes **masculine et féminine** sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre, un arc nu ou un arc de chasse, un arc droit).
- ✓ Les équipes de clubs vainqueurs de ce Critérium de France sont qualifiées d'office pour l'épreuve de l'année suivante. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en annexe 1.

Capitaine d'équipe : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul capitaine par équipe ;
- ✓ le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- ✓ Le Capitaine d'Equipe fait partie intégrante de l'équipe. De ce fait, dans le temps imparti pour le tir de l'équipe, et uniquement au piquet de tir, il peut utiliser des jumelles (*Application immédiate - Comité Directeur des 13&14 Octobre 2007*).
- ✓ le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours auprès du Jury d'Appel.

En cas de sur-affluence (plus de 40 équipes) des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAINEMENT OFFICIEL

La veille du Critérium, et au moins ½ heure avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des cibles d'échauffement à des distances variées.



E.4 LES EPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE

E.4.1 L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de **Tir 3D de 20 cibles**.

E.4.2 Chaque compétiteur tire deux flèches de son pas de tir habituel (pas rouge pour les arcs tir libre, pas bleu pour les autres catégories, pas blanc pour les jeunes).

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Tir sur cibles 3D.

E.5.1 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

E.5.2 LA ROTATION

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine. Les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux.

E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

L'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 6 flèches (2 flèches par archer).

Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre. Un seul archer tire à la fois.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un [1] dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 20 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles.

Sécurité lors des tirs en équipes : Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc, tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité : sa flèche doit demeurer dans le carquois.

E.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

- ✓ plus grand nombre de 10 (10 + 10x)
- ✓ plus grand nombre de 10 X
- ✓ plus grand nombre de 8
- ✓ plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo.

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

- ✓ 1 tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées dans un temps de 1 minute et 30 secondes à partir du moment où le premier archer franchit le pas d'attente jaune, sur une cible au choix de l'organisateur. Le plus haut score des points gagne.
- ✓ Si l'égalité subsiste, un second tir de barrage sera effectué.
- ✓ Si l'égalité subsiste, un troisième tir de barrage sera effectué.
- ✓ Après le 3^{ème} tir de barrage, l'équipe ayant le plus grand nombre de 10 X sera déclarée gagnante.
- ✓ Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant le plus grand nombre de 10 sera déclarée gagnante.
- ✓ Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le plus grand nombre de 8 sera déclarée gagnante.
- ✓ Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant le plus grand nombre de 5 sera déclarée gagnante.

E.11 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1

Modèle de coupon d'inscription au Critérium de France de Tir 3D par Equipe de Club

ANNEXE 1 - MODELE

**COUPON D'INSCRIPTION AU CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D
PAR EQUIPES DE CLUBS**

Club de : N° Agrément :

Nom et prénom du Président :

Adresse complète :

Tél : E.Mail :

<p>Type de compétition :</p> <p>Concours [] Championnat de Ligue [] Division Régionale [] Place _____</p>	<p>Lieu de la compétition :</p> <p>..... Date :</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom & Prénom	Arc	Catégorie	N° Licence	Scores
Total des 3 meilleurs scores				

Nom et Prénom de l'Arbitre :	Signature :
------------------------------	-------------

Mode de paiement : Prélèvement* Chèque

**Uniquement les clubs en prélèvement pour les licences*

Coupon à renvoyer :

FFTA – Service des activités sportives
 268/270 Rue de Brément
 93561 Rosny sous Bois Cedex